

**MOTION DU CONSEIL DE L'ORDRE DU BARREAU DES
HAUTS-DE-SEINE DU 7 AVRIL 2022**

Le Conseil de l'ordre des avocats des Hauts-de-Seine, réuni en séance extraordinaire le 7 avril 2022, présidé par Monsieur le Bâtonnier Michel Guichard,

Rappelle que le Tribunal Judiciaire de Nanterre est particulièrement touché par le manque de moyens humain et matériel ;

Constata notamment la dégradation dramatique de la situation du pôle affaires familiales en ce que :

- Au pôle famille 1 : sur 10 cabinets JAF, 1 est vacant, 3 sont tenus par des magistrats à 80%, 1 est tenu par un magistrat à 50% et 2 cabinets dysfonctionnent en raison d'arrêts maladie.
- Au pôle famille 2 : sur 3 magistrats, 1 est à 60%, 1 est à 20%. Le seul poste de greffier est vacant.
- Au pôle famille 3 : sur 3 magistrats, 2 sont à 50%.
- En divorce, le délai d'audiencement est supérieur à 12 mois.
- Les audiences sur assignation aux fins d'obtention d'une ordonnance d'orientation et sur les mesures provisoires se tiennent sur des créneaux uniques, contraignant justiciables et avocats à des attentes inutiles et indignes.
- En procédures écrites, les délais entre la clôture et la plaidoirie sont actuellement de 8 à 11 mois, ce qui n'est pas acceptable s'agissant d'un contentieux humain et donc évolutif.
- Hors divorce, le délai d'audiencement des requêtes est de 12 à 15 mois.

Alerte sur les conséquences graves de ce manque de moyens pour les justiciables et pour les avocats qui les accompagnent ;

Demande solennellement et immédiatement le renforcement des effectifs de magistrats et greffiers et l'octroi de moyens matériels suffisants pour permettre au pôle affaires familiales du Tribunal Judiciaire de NANTERRE de fonctionner dignement et efficacement.

A Nanterre, le 7 avril 2022



Michel Guichard
Bâtonnier des Hauts de Seine